

ABONNEMENT

SAUMUR	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
POSTE	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

en s'abonne

A SAUMUR
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste
 et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués doi-
 vent être remis au bureau du
 journal la veille de la reproduc-
 tion, avant midi.

Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
 L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
 poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 14 OCTOBRE

ENCORE CRISPI !

Ainsi que nous l'avons dit samedi, M. Crispi, ce ministre encombrant, a prononcé jeudi soir à Florence, dans un banquet auquel prenaient part 372 convives dont 52 sénateurs et 403 députés, un discours à sensation qui ne soulève pas moins de commentaires que la bruyante interview qu'il accordait récemment à un rédacteur du *Figaro*.

Le discours sert de conclusion à l'interview : un de nos confrères en donne une jolie définition, qui se trouve, en même temps, être la définition juste : Ce discours, dit-il, c'est le *médicament* d'un jacobin nanti.

C'est le discours de Rabagas qui, une fois au pouvoir, n'a rien de plus pressé que de renier ses anciennes opinions et ses vieux complices.

La preuve n'est, à fournir, ni longue, ni difficile.

Il y a six ans, M. Crispi était encore un irrédentiste enragé. Dans un discours prononcé à Parme, il affirmait que « la Triple alliance était la honte de l'Italie, et que celle-ci ne pouvait prendre de repos jusqu'à ce qu'elle eût lavé le sang d'Oberdanck... »

Aujourd'hui, il affirme non moins solennellement que le même irrédentisme « est la plus nuisible des erreurs, l'ennemi, en même temps de l'unité et de la paix dont il s'affirme l'apôtre ; que son cri, défi à toute l'Europe, est le cri de guerre qui pourrait remettre en question l'existence même de la nation. »

Quant à la Triple alliance, il en fait un pompeux éloge. Ancien carbonaro, ancien républicain, son avis de ministre en exercice est que « les intérêts de l'Italie s'identifient à ceux de la Monarchie. »

De révolutionnaire, M. Crispi est devenu conservateur ; de républicain, monarchiste ; d'irrédentiste, partisan de la paix.

Du naufrage de ses anciennes opinions, une seule a survécu : sa haine du Vatican. Sa harangue est bondée d'outrages et de calomnies contre le Saint-Siège, qu'il n'a pas honte de représenter comme l'alliée de l'irrédentisme.

M. Crispi est plat à l'égard de toutes les puissances européennes : il réserve courageusement ses injures et ses rodomontades pour le Pape prisonnier. Le trait peint l'homme et le ministre.

En ce qui nous concerne, M. Crispi daigne penser qu'il est « impossible de songer à une Europe privée de la mission de cette France qui est le plus sympathique sourire de la civilisation moderne et dont la force d'attraction est infaillible. »

En vertu de quoi, M. Crispi nous souhaite à perpétuité la République dont il ne veut pas entendre parler pour l'Italie.

Excellente de ce côté-ci des Alpes, la République, sur l'autre versant, deviendrait néfaste et même mortelle à brève échéance : républicaine, l'Italie n'aurait plus ni amis ni alliés.

L'ASSIETTE AU BEURRE

Les républicains sont vraiment fort amusants à entendre. Ils proclament que la République est ouverte, et ils ne sont préoccupés que de verrouiller la porte constitutionnelle. Ils gourmandent les *réactionnaires* qui ne se déclarent pas républicains ; ils raillent et ils humilient les hommes qui manifestent quelque velléité de franchir la frontière, d'ailleurs mal délimitée, entre le centre gauche et le centre droit.

M. Spuller disserte lourdement, — c'est son habitude, — sur les qualités requises pour la discipline des conservateurs dans le giron républicain.

« On ne résout pas, dit-il, les problèmes politiques comme les problèmes de géométrie ou d'algèbre, d'une manière absolue : il s'agit de faire acte de discernement, il s'agit de juger. »

M. Spuller oublie de nous dire qui lui a conféré le mandat de juge.

Si la République est indivisible, elle est très divisée. Ainsi M. Clémenceau n'est pas républicain comme M. Spuller. M. Pelletan comme M. Léon Say, et M. Rouvier comme M. Lockroy.

D'ailleurs, le suffrage universel a élu des députés pour légiférer, et non pour faire des procès de tendance.

Le *Siècle*, moins dissimulé que M. Spuller, veut que l'adhésion à la République comporte la docilité aveugle dans « tous les votes », dans toutes les occasions. « Il réclame la réhabilitation des lois scélérates. »

A ce compte, comment veut-on qu'un conservateur se fasse républicain si, pour mériter confiance, il lui faut mentir à tous ses principes religieux, et renoncer non seulement à « l'étiquette » gouvernementale, mais à tout son programme d'ordre et de liberté !

Les républicains — c'est à peine utile de le dire, — se réservent les places et les faveurs. Voilà, au fond, leur grande préoccupation. Tout, du moins, dans leur attitude, autorise à le penser. Ils montent la garde autour de l'assiette au beurre. (France nouvelle.)

INFORMATIONS

Est-ce que les relations de l'Angleterre et de l'Italie se gâteraient vraiment ?
 Dépêche du *Figaro* :

« Londres, 12 octobre. — On ne sait pas ici pour quoi M. Crispi a envoyé hier son ambassadeur poser à lord Salisbury un *ultimatum* que ce dernier a repoussé séance tenante et sans autre réflexion.

« Encore un ambassadeur italien usé par M. Crispi ; cela fait le quatrième.

« Lord Salisbury, qui a travaillé hier toute la journée au Foreign Office, a reçu le comte Tornielli en audience et, après une discussion assez longue et qui a été très chaude du côté italien, lord Salisbury a exprimé tous ses regrets de ne pouvoir donner satisfaction aux exigences de M. Crispi et accepté, d'un cœur parfaitement tranquille, la rupture des négociations anglo-italiennes.

« Lord Salisbury a reçu un courrier spécial venant de Saint-Petersbourg. Les dépêches qu'il apporte sont, paraît-il, fort importantes en ce qui concerne l'Abyssinie et les agissements des Italiens au Soudan. Le chargé d'affaires de Russie s'est rendu au Foreign Office, où il a eu une longue conférence avec le premier ministre anglais. »

Dépêche de l'*Eclair* :

« Londres, 12 octobre. — Lord Salisbury s'est fait remettre tous les documents relatifs à la Tripolitaine. D'après les dépêches de Rome, il n'y a pas grande chance que l'Italie songe à occuper la Tripolitaine.

« Toutefois, le premier ministre anglais s'est servi de cette occasion pour laisser entendre au sultan qu'il saura empêcher l'Italie de chercher à annexer la Tripolitaine à la condition *sine qua non* qu'Abdul-Hamid accorde des réformes sérieuses aux Arméniens asiatiques. »

Les députés qui se rendent déjà au Palais-Bourbon considèrent la situation de M. Rouvier comme intenable, et ils estiment que sa retraite s'impose.

Il est donc probable que dans les premiers jours qui suivront la rentrée de la Chambre, un remaniement ministériel se produira.

Cependant, quelques députés, qui ne seraient pas fâchés de voir M. Rouvier céder la place à un autre, jugent que la discussion du budget forcera la majorité à le conserver encore quelque temps.

LES INONDATIONS

Voici la répartition des sommes distribuées aux départements qui ont eu à souffrir des inondations.

Ardèche, 80,000 francs ;

Gard, 40,000 francs ;

Hérault, 20,000 francs.

LE COMTE DE PARIS EN AMÉRIQUE

Le *New-York Herald* communique la dépêche suivante :

« Monseigneur le Comte de Paris, avec M^{re} le duc d'Orléans et les plus jeunes de ses compagnons de voyage, se sont promenés en voiture dans la ville de Richmond, et ont visité les clubs Richmond et Westmoreland. Dans l'après-midi, les Princes ont pris le train pour se rendre à Pétersbourg, où le capitaine Gordon Mac-Cabe s'est trouvé à leur rencontre pour les accompagner dans leur excursion.

« Les Princes viennent de partir pour Fredericksburg et Chancellorsville et ils arriveront demain, dans la nuit, à Washington.

« Monseigneur le Comte de Paris sera, mercredi, l'hôte du général Smith, à Philadelphie.

« Jeudi, les Princes seront de retour à New-York.

« Ils sont attendus à Tuxedo vers la fin de cette semaine. »

Congrès ouvrier de Châtelleraut

Le congrès de Châtelleraut s'est ouvert jeudi soir ; sur les préparatifs, l'Agence Havas a donné les renseignements suivants :

« Le nombre des délégués venus pour le Congrès socialiste est très peu considérable. Jusqu'ici, en dehors des conseillers municipaux de Paris, on ne compte guère qu'une vingtaine de délégués arrivés des Ardennes et de Saint-Quentin.

« A la première séance, on s'occupera de l'assistance publique, puis de la journée de huit heures et enfin de la dépopulation de la France. »

Le *Petit Journal* disait de plus :

« Les Ardennes, le Jura ont envoyé un assez grand nombre de délégués. Ceux d'Albi, Bayonne, Dijon, Sotteville-les-Rouen, Bolbec, Saint-Etienne, Reims, Angers, Rochefort, Tours, Angoulême, Cholet, Saint-Quentin, Nevers, Niort, Poitiers, sont également déjà à Châtelleraut. »

Châtelleraut, 11 octobre.

La scission qui commençait à se dessiner vendredi s'est définitivement produite dans le parti ouvrier, réuni en ce moment à Châtelleraut pour le congrès socialiste.

Quinze délégués sur une quarantaine ont quitté pour la seconde fois, et sans espoir de retour, la salle des séances, à la suite de MM. J.-B. Clément et Faillet, qui vont organiser une réunion à Paris, afin d'expliquer leur attitude.

A la séance publique tenue hier soir, salle du théâtre, aucun incident ne s'est produit. MM. Brousse, Lavy, Paulard et Caumeau ont longuement parlé sur l'assistance publique, devant un auditoire d'environ 500 personnes.

Les séances continueront aujourd'hui ; mais, par suite de la scission, les délégués ne sont guère plus de vingt-cinq.

Avant de quitter Châtelleraut, les quinze délégués dissidents qui suivent MM. J.-B. Clément et Faillet ont adressé une lettre au Comité local d'organisation du Congrès, assurant M. Limousin et les organisateurs de toute leur sympathie, mais disant qu'ils ne peuvent continuer à siéger dans un Congrès irrégulièrement constitué.

« On a fait contre nous, disent-ils, une majorité avec des groupes qui n'appartiennent pas au parti ouvrier. Nous restons peut-être une minorité, mais ce sont des hommes de cette minorité qui ont fait le parti. »

MM. Lavy, Brousse, Caumeau, Paulard et les vingt-cinq autres délégués se réuniront cet après midi pour rédiger à leur tour une protestation contre le départ des dissidents.

Les choses se gâtent tout à fait. Les citoyens Brousse et Allemane en sont aux injures.

Les amis de M. Brousse et M. Brousse lui-même protestent contre la décision du Congrès qui n'a pas voulu accepter leur mandat. Ces messieurs se sont retirés. Ils déclarent que leur départ enlève toute autorité au congrès de Châtelleraut, qui, selon l'expression du *Parti ouvrier*, n'est qu'une réunion de congratulation.

Voici comment M. J. Allemane traite M. Brousse :

« Ni toi, ni tes copains d'aujourd'hui, qui deviendront tes ennemis de demain, ni ton nouvel ami Vieuille, ni ton ex-compagnon de Barcelone ne parviendront à aveugler la délégation. »

gation. C'est à Paris, Brousse-le-Lievre, c'est sur le bureau de l'Union fédérative qu'il faut apporter les « documents foudroyants » ; tu pourras même profiter de l'occasion pour vider le fameux sac où Poulard, Valdy, André Gély, Dervillers, Lavy — tous ceux enfin qui commentent la bêtise de l'écrire ce qu'ils pensent — trouveront à glaner.

— J'entends, tu l'as compris, parler du sac que M^{me} Roger te revendit TREIZE CENTS FRANCS !
» J. ALLEMANE. »

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 13 octobre 1890.

La cherté de l'argent, la lourdeur des places étrangères, engendrent un malaise général dont l'influence se fait sentir sur nos rentes. Le 3 0/0 s'inscrit à 94.40 ; le 4 1/2 0/0 à 106.50.

La réaction est moins vive sur nos principaux établissements de crédit qui conservent leur allure ferme. Le Crédit Foncier se traite à 4,300 au comptant et ses obligations rivalisent avec les meilleurs titres d'emprunt de villes et autres. La Banque de Paris à 842.50 à terme et à 850 au comptant voit tous les jours ses affaires progresser. Nous avons annoncé qu'une souscription publique serait ouverte le 15 courant en Espagne, à 340,000 BILLETS Hypothécaires 5 0/0 de l'île de Cuba, jouissant : 4° de la garantie des douanes et autres revenus de l'île de Cuba, 2° de la garantie de la Nation Espagnole. Ces obligations sont de 500 pesetas ou 500 francs. L'intérêt sera payé en France, par trimestres, à raison de 25 fr. l'an, net d'impôt. La Banque de Paris et des Pays-Bas se charge de transmettre en Espagne les souscriptions françaises reçues jusqu'au 15 courant inclus, au prix de 467 fr. par obligation, jouissance 4^{re} octobre, payable comme suit : 50 fr. en souscrivant, 100 fr. à la répartition, 100 fr. au 15 novembre, 100 fr. au 15 décembre et 147 fr. au 15 janvier 1891. L'obligation libérée à la répartition, sous escompte, ressort à 464 fr. 60, prix qui correspond à un revenu net d'impôt de 5.38 0/0, et avec la prime d'amortissement de 5.51 0/0. Il est difficile de trouver actuellement un placement entouré de garanties aussi sérieuses, procurant un revenu aussi élevé.

La Banque d'Escompte se rapproche du cours de 550 en attendant mieux. Le Crédit Lyonnais s'inscrit à 772.50 et le Crédit Mobilier à 435. La Société Générale coupon détaché et la Société de Dépôts et Comptes courants sur le point de détacher le sien sont très solides à 500 et 600 fr. Le Comptoir National d'Escompte faiblit encore à 628.75.

La crise qui frappe les valeurs d'un prix élevé n'atteint pas celles que l'on peut acquérir à bon compte. C'est ainsi qu'on annonce comme un grand succès l'émission de la Silver Giance. Cette mine d'argent, l'une des plus riches du globe, ne demande qu'un capital restreint qui sera, dès la première année, remboursé et au-delà. On comprend aisément que l'Épargne se porte sur une valeur qui présente des avantages aussi réels. Un revenu de 120 0/0 ne se présente pas tous les jours et le prix de l'action 25 fr. permet à chacun de devenir propriétaire à bon compte.

Une émission que nous continuerons de signaler à nos lecteurs afin qu'ils évitent avec soin d'y souscrire, est celle de la C^{ie} Nationale des chemins de fer secondaires : la majoration excessive de l'action n'est autorisée ni par la plus-value réelle du titre ni par la valeur de la Banque, qui tente de passer au public

son papier. Il faut d'ailleurs se garder de confondre cette société avec celle des Chemins de fer régionaux des Bouches-du-Rhône qui, régie par la loi de 1880, offre des garanties analogues à celles de nos fonds d'État ; les subventions du département assurent à l'action un revenu minimum de 25 fr. et l'action à 525.

Nous avons également, à l'étranger cette fois, le chemin de fer de Porto-Rico, garanti par le gouvernement espagnol, dont l'obligation rapporte 15 fr. par an et est remboursée à 500 fr.

Parmi les actions minières, on remarque la bonne tenue du Laurium Grec coté de 458 à 460 fr.

L'action des établissements Eiffel se traite avec 65 fr. de prime sur le prix d'émission.

Les Immeubles de France progressent à 395. Nos prévisions se réalisent donc pleinement. La prime de remboursement est de plus de 600 fr. et le revenu de 15 fr. s'augmente ainsi d'une façon remarquable.

L'Hispano-Néerlandaise continue à se négocier aux environs de 30 fr.

Les Chemins économiques sont fermes à 418.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

ARRESTATIONS

Un nommé Marolleau a été arrêté près d'Orléans, sous l'inculpation de vols commis à Saumur il y a quelque temps, et hier la police de Saumur a procédé à l'arrestation de cinq individus qui avait exploité la ville de Tours et s'étaient réfugiés dans notre ville.

LE VAGABONDAGE DANS LES CAMPAGNES

La Société des agriculteurs de France a pris l'initiative d'une enquête sur le vagabondage et la mendicité dans les campagnes, ainsi que sur le meilleur moyen de le faire disparaître. La Société a demandé à tous ses correspondants, ainsi qu'aux membres des syndicats et comités agricoles, de recueillir tous les faits de vagabondage qui leur seront connus ou qui sont signalés dans les journaux de leur département, en insistant sur ceux de ces faits qui auront été accompagnés de délits ou de crimes (vols, incendies, meurtres, etc.), et de les faire connaître avant le 31 octobre. La Société établira ensuite un dossier par département et communiquera le tout au ministère de l'intérieur.

Recommandé à l'attention, même aux méditations des athées, libres-penseurs et autres amoureux de l'enseignement purement laïque :

Il a suffi qu'un honorable et savant ecclésiastique, l'abbé Foliol, fût appelé à la direction du Lycée national de Nantes pour que le nombre des élèves de cet établissement doublât presque, en quelques jours.

Cela, certainement, a un sens très clair et très profond, qui ne saurait manquer de frapper les esprits en même temps que d'éclairer les consciences.

Nous avons annoncé hier que M. Ch. Carichou avait obtenu, à l'Exposition d'Arles, la grande médaille d'or pour son Anti-Kypros.

On lit, à ce sujet, dans le journal *L'Exposition d'Arles* :

« Parmi le nombre des produits nouveaux nécessaires à l'alimentation et à l'hygiène présentés cette année à notre Exposition, nous remarquons en première ligne l'ANTI-KYPROS. Cette immense découverte connue du public il y a à peine quelques mois, médaillée à l'Exposition de Bordeaux et couronnée par l'Académie des Sciences de Bruxelles, est appelée à rendre les plus grands services à l'humanité.

« On sait que les sels de cuivre nécessités par le traitement des maladies cryptogamiques qui ont depuis quelques années émaillé nos vignobles, restent dans les vins en quantité beaucoup plus considérable qu'on ne l'aurait supposé tout d'abord.

« De nombreuses analyses ont démontré leur présence et la science a reconnu, non-seulement la fâcheuse influence qu'ils exercent sur la qualité des produits de grands crus, mais encore les dangers et les graves complications que peut occasionner sur la santé publique leur ingestion dans la boisson journalière.

« L'Anti-Kypros découvert par M. D. Carichou, métallurgiste à Saumur, et fabriqué par ses fils MM. Louis et Charles Carichou, plusieurs fois hors concours, titulaires de nombreuses médailles et diplômes et dont la renommée comme industriels n'est plus à faire, satisfait entièrement, par les soins méticuleux apportés à sa fabrication, ses effets, son emploi, et son innocuité absolue, le client le plus méfiant et le plus soupçonneux.

« Fabriqué, dis-je, avec un soin tout particulier et dans la composition duquel ne rentrent que des substances complètement inoffensives, il a la propriété d'enlever d'une manière radicale et absolue toutes traces de sels de cuivre dissous et tenus en suspension dans le vin provenant de vignes sulfatées. De plus, il clarifie et assainit ce dernier sans laisser aucune trace après le traitement, n'altère ni ne modifie en quoi que ce soit la droiture du goût et la finesse du bouquet.

« Disons en terminant que l'Anti-Kypros vient d'obtenir encore un éclatant succès à l'Exposition de Marseille 1890, où le Jury lui a décerné une grande Médaille d'Or. »

THÉÂTRE DE SAUMUR

Jeu 16 octobre 1890 : *Le Pompier de Justine*, comédie-bouffe en 3 actes, par MM. A. Valabrègue et G. Davril ; *Madame a ses brevets*, comédie en 1 acte, de M. A. Valabrègue.

Nous recevons de Justine, l'héroïne de la pièce de M. Valabrègue, la lettre ci-dessous ;

nous y faisons bon accueil et nous engageons nos lecteurs et nos lectrices à en tenir compte en assistant à la représentation de la pièce la plus gaie peut-être du répertoire parisien :

« Monsieur et Madame,

« Mon directeur, M. Chartier, m'annonce que nous jouerons chez vous jeudi prochain 16 courant ; pour ma part j'en suis enchantée, car vous m'avez toujours accueillie avec la plus grande sympathie chaque fois que j'ai eu l'honneur de jouer à Saumur.

« Je ne vous adresse ces quelques lignes que pour que vous engagiez vos amis à vous accompagner. Je vous promets une soirée de bonne et franche gaieté.

« Un dernier mot : Ayez soin de beaucoup m'applaudir, et surtout n'oubliez pas mon Pompier, ainsi que mes excellents maîtres, M. et M^{me} Durosoir, et vous me remercerez du bon accueil que votre servante s'est permise de vous donner.

» JUSTINE. »

ANGERS. — *Obsèques et service de M^{me} A. Fairé.* — Les obsèques de M^{me} A. Fairé ont eu lieu hier lundi à Cheviré-le-Rouge, et un service religieux sera célébré pour le repos de son âme, demain mercredi, à 10 heures, dans l'église Notre-Dame d'Angers.

Une soixantaine. — Les vénérables époux Salé, dont le mari est un ancien caissier de la banque Bougère, fêtaient hier la soixantaine de leur mariage. Ils ont fait dire le matin une messe à l'église Notre-Dame.

CHOLET. — *Accident causé par une mine.* — Quatre soldats du 77^e étaient occupés, mercredi dernier, à faire sauter des blocs de rochers situés derrière la caserne Tharrau.

Après avoir mis le feu à la mèche d'une mine, ils se retirèrent à une certaine distance ; mais l'explosion tardant à se produire, ils se rapprochèrent, supposant que la mèche s'était éteinte et commencèrent à procéder au déchargement du trou de mine. Tout à coup une détonation se produisit, et les quatre imprudents furent violemment renversés et assez grièvement blessés.

On les transporta à la caserne, où ils reçurent les meilleurs soins.

Trois de ces jeunes gens sont dans un état aussi satisfaisant que possible.

Le quatrième, qui a en les yeux brûlés, restera aveugle, croit-on ; c'est Croizon, le soldat qui, le 14 juillet dernier, à Angers, a tué un cuirassier d'un coup de baïonnette, en se défendant, et qui avait été envoyé récemment en garnison à Cholet.

BRESSUIRE. — *Accident grave.* — Le 7 octobre, à six heures du matin, le sieur Rochat, âgé de soixante-dix ans, travaillait en gare de

MOEURS MARITIMES

FLOT ET JUSANT

PAR PIERRE MAEL.

Jean Le Tianek, tête nue, noir de fumée et de boue, taché de sang, les vêtements en désordre, donnait de rapides commandements.

M. de Buheil perça les rangs. Jeanne s'attachait à lui. Tous deux abordèrent l'officier.

— Dieu soit loué ! s'écria le vieillard, vous voilà de retour, commandant !

Jean était sombre.

— Oui, de retour, hélas ! dit-il, avec un cadavre.

Alors, Jeanne ne put se contenir :

— M. L'Olonnois ? Qu'avez-vous fait de M. L'Olonnois ?

— Blessé, répondit laconiquement l'officier.

— Blessé ? Blessé grièvement ?

— Non, heureusement, mademoiselle. Je connais mon frère de lait : il est dur au mal et sera promptement remis, mais en ce moment il réclame des soins.

— Pouvez-vous le recevoir à bord de l'*Alcyone* ? interrogea M. de Buheil.

— Non, malheureusement. La place me manque sur le cotre.

Alors le financier pria Jean d'accepter l'hospitalité qu'il offrait au blessé. La villa était proche, et puisque la blessure de Pierre n'offrait pas de gravité, il valait mieux transporter le jeune homme tout de suite à Saint-Pair.

L'avis prévalut. Jean remercia chaleureusement M. de Buheil, promettant de venir prendre des nouvelles de son ami dans la matinée.

Sur un signe de lui, le groupe du fond se rapprocha. Quatre matelots s'en détachèrent, portant une civière. On reprit la route de la villa, sous la pluie désormais maîtresse du ciel, au bruit des derniers tonnerres et des vagues secouant le rivage de leurs assauts convulsifs.

Dans le petit salon de la villa, Pierre était étendu, le médecin ayant ordonné qu'on ne lui fit subir aucun déplacement. Depuis la veille, il était là, immobile, plongé dans le coma de la congestion. Rien n'avait pu l'en arracher.

Jeanne, dont les yeux ne s'étaient point clos, pénétra dans la chambre, tandis que M. de Buheil interrogeait le docteur.

Un rayon de soleil jouait à travers les persiennes et caressait le pied de la civière.

La jeune fille considéra le pâle visage, le front enveloppé de linges sanglants, le bras fixé à des baguettes de bois destinées à comprimer l'enflure. En une seconde, elle revit la scène, le steamer surgissant dans la nuit, telle qu'une vision infernale, la rouge auréole de l'incendie dessinant son cercle de damnation sur l'abîme bouleversé, et, dans ce chaos des éléments, dans ce resplendissement de la mort par le feu luttant avec la mort par les eaux, elle vit passer des silhouettes humaines, elle entendit des cris et des appels de désespoir, et, soudain, comme un être surnaturel jaillissant du sein de la fournaise, elle vit Pierre combattant le monstre face à face.

En ce moment, le rayon glissait sur la couche. Il avait atteint le visage du blessé. Pierre avait les yeux ouverts ; Pierre regardait Jeanne.

Était-il donc encore dans les brumes de l'évanouissement ? Un sourire illumina ses traits, comme si de l'autre côté du présent, les barrières de la vie tombées, il venait de retrouver la chère âme dont la dépouille reposait sur la pierre de l'ilot.

— Jeanne ! prononça-t-il.

Et pendant une seconde, ses yeux adorèrent la charmante vision.

Mais à l'instant le rêve s'effaça et le sourire avec le rêve.

Il murmura inconsciemment :

— L'autre.

« L'autre », c'était elle. Mlle de Buheil éprouva plus poignante la douleur qu'elle avait déjà ressentie. Cet homme, ce héros, appartenait à une morte, et elle, l'autre, la vivante, devait mourir, elle aussi, son cœur dans la tombe de ses souvenirs.

Deuxième partie.

L'hiver passa sur l'ilot comme sur la terre ferme, moins cruel, à la vérité, parce que les contrastes y étaient moins visibles. Ici, en effet, point d'arbres qui montrassent leurs squelettes dénudés, point d'herbe dont le tapis fané annonçât la présence des mauvais jours.

Mais, à cela près, le tableau demeurait conforme à l'uniforme monotonie de la saison morte. Le ciel était entièrement gris, et la mer avait pris, à cet exemple, sa robe aux tons sales, si communs dans les régions boréales.

Brossière à la réparation de la voie, lorsqu'il fut renversé sous les roues de wagons en manœuvre.

Le malheureux a eu le bras coupé à la hauteur de l'épaule. Son état est désespéré.

LE P. DORGÈRE

Le révérend P. Dorgère, ce missionnaire français qui a prêté son concours à l'amiral de Cuverville pour la conclusion de la paix avec le roi du Dahomey, est originaire de Nantes. C'est, dit-on, un enfant des Poirés, où sa mère habite encore rue des Vertais. L'Espérance du peuple en fait la description suivante :

« Il est âgé de 35 ans environ, l'œil est vif, la physionomie expressive, martiale et intelligente, tout le bas du visage est couvert par une barbe épaisse qui ne contribue pas peu à rehausser l'aspect général de cette figure essentiellement sympathique. »

UN PEU DE MODE

Il n'y a plus d'hésitation possible, on sait d'une façon absolue que le drap bleu et le vert foncé (déjà tant porté) seront pour cet hiver les couleurs favorites de la saison, ce qui n'empêchera pas le noir orné de splendides broderies pour les toilettes plus habillées.

La jupe continuera à se porter très étroite et évasée dans le bas en forme de cloche; le corsage sera décidément le fameux pince-taille en forme de casaque dont j'ai déjà parlé, quelque chose de long et de pas joli du tout.

Jamais la femme n'a connu autant « le choix » pour s'habiller. On fait usage de tout, on emprunte un peu à tous les règnes. Il n'est pas rare de voir un costume dont la jupe Louis XVI s'adapte au corsage Louis XII, avec les manches loagues de la Restauration, complété par un chapeau Louis XI.

Toute l'histoire de France!

Les chapeaux sont généralement plus petits. Quant aux capotes on ne les voit plus: bon nombre ne sont composées que d'une linotte ou d'un nœud de ruban. Mais l'on ne fera guère usage de ces dernières qu'au théâtre.

La mode pour les enfants est tout au moins singulière et l'on ne peut s'empêcher de sourire en rencontrant dans la rue de jeunes enfants habillés comme l'étaient nos grands-parents.

Mode anglaise, paraît-il. Les petits garçons en quartiers-maîtres de la marine avec de grands pantalons à pied d'éléphant. Les petites filles en robe-fourreau tombant jusqu'à terre avec taille courte. Et coiffées! Les grands chapeaux Directoire qu'on voit sur toutes les chromo-lithographies anglaises. On dirait de petits singes plutôt que des enfants.

La mode poussée à cette exagération devient vraiment de la caricature.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages circulaires. — Excursions en Touraine, aux châteaux des bords de la Loire, et aux stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{re} itinéraire: 1^{re} classe, 95 fr.; 2^e classe, 70 fr. — Durée: 30 jours.

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retour à Tours; Loches, et retour à Tours; Langeais, Saumur, Angers, Nantes, Saint-Nazaire, Le Croisic, Guérande, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

2^e itinéraire: 1^{re} classe, 60 fr.; 2^e classe, 45 fr. — Durée: 15 jours.

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retour à Tours; Loches, et retour à Tours; Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans des billets aller et retour réduits de 25 0/0 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, à la gare d'Austerlitz et aux bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Mardi 14 octobre, *Le Jour et la Nuit*, opérette en 3 actes.

QUELLE BONNE CHOSE de pouvoir dire: « Je suis en bonne santé! »

Pouilly-sur-Saône (Côte-d'Or), le 2 novembre 1889. — Depuis longtemps je souffrais de maux d'estomac et je manquais d'appétit; je fis usage de vos PILULES SUISSES à 4 fr. 50 la boîte, et depuis lors je suis de nouveau en bonne santé. Je ne saurais trop vous remercier de vos bonnes Pilules Suisses, et je vous engage à publier ma lettre. (Sig. lég.) CLAUDE LONGEPierre, jardinier.

CONSEILS ET RECETTES.

RÉPARATION DE LA POTERIE FENDUE

On met dans le vase endommagé deux ou trois morceaux de sucre, avec le tiers d'un verre d'eau, et l'on place sur un feu vif. On promène le liquide sirupeux sur la partie fendue: le sucre dissous suinte à travers les fentes du vase et charbonne bientôt en donnant un corps dur et compact qui bouche entièrement les fissures.

Les vases qui servent à la cuisson des aliments peuvent se réparer ainsi, et le caramel formé ne leur donne aucun mauvais goût. L'excédent du liquide sucré peut être mis à part et servir à une nouvelle réparation.

Ce procédé, dû à M. Dumoulin, peut s'employer à la réparation des ballons qui servent dans les laboratoires et se fendent facilement.

pris fin dès la première page, et c'était presque en repentant que Pierre était revenu plier le genou sur la tombe.

Mais chassez donc le rêve, faites mourir le cœur d'inanition? Ce n'est point l'éloignement qui tue l'amour. Plus deux êtres s'isolent, plus ils s'appellent, mieux ils s'attirent. Dans ses muets soliloques, Pierre subissait la sollicitation du passé. Lorsqu'il profitait des jours clairs pour reprendre sa place de choix au haut de la falaise rocheuse, les réminiscences le hantaient en mille hallucinations.

La mer! Quelle langue au monde décrira jamais la mer? Où prendra-t-on les métaphores sans voix qu'elle enfante dans l'incessante mobilité de ses flots? L'âme seule du poète peut répondre à l'âme de l'Océan. C'est en elle qu'elle trouve son écho, tout comme l'Océan lui-même se fait parfois l'écho de nos douleurs et de nos joies.

(A suivre.)

En visite.

Un monsieur, à Madame:

— Vous avez là, Madame, une jolie pendule...

C'est Andromaque, n'est-ce pas?

Madame, naïvement:

— Oh! non, Monsieur, c'est en bronze.

MARCHÉS

BEAUPREAU, 10 octobre.

Bœufs gras: amenés 50, vendus 48; Bœufs maigres: amenés 16, vendus 14; Vaches grasses: amenées 64, vendues 60; Moutons: amenés 30, vendus 26; Porcs: amenés 40, vendus 34; Chevaux: amenés 12, vendus 10; Vaches maigres: amenées 64, vendues 60.

ANGERS, 11 octobre

Froment, le double décalitre, 3 fr. 80. — Avoine, 1 80. — Seigle, 2 70. — Orge, 2 60. — Pommes de terre, » 70, » 90 et 1 40. — Foin, les 4,050 k., 55 fr. — Paille, 32 fr. — Œufs, la douz., 1 10. — Beurre, la livre, 1 10. — Poulets, la couple (Beaufort et environs), 3 75 à 4 fr. — Poulets, la couple (Candé et environs), 3 25 à 3 50.

LE LUDE (Sarthe), 9 octobre.

Froment, de 18 25 à 20 fr. l'hect.; méteil, de 13 25 à 14 75; seigle, de 11 25 à 12 fr.; avoine, de 8 25 à 9 50.

Marrons, de 20 à 25 fr. l'hect.; noix, de 28 à 30 fr.

Vaches laitières et pour herbage, de 200 à 350 fr. la pièce; veaux pour la boucherie, de 1 fr. à 1 20 le kil.; chevaux, de 80 à 600 fr. la pièce; porcs maigres, de 40 à 70 fr.; porcs de lait, de 20 à 25 fr.

Poules, de 4 à 5 fr. la couple; canards, de 3 à 4 fr.; oies courantes, de 3 25 à 4 25 la pièce.

Œufs, de 95 c. à 1 05 la douzaine; beurre, de 95 c. à 1 05 le 1/2 kil.

Prix du pain. — Pain mollet, 20 c. le 1/2 kil.; pain blanc, 1 90 les 6 kil.; pain bis, 1 70.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 12 Octobre 1890.

Versements de 114 déposants (14 nouveaux), 26,073 fr. 40.

Remboursements, 19,757 fr. 91.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris

Paraissant le samedi de chaque semaine

Sommaire du 11 Octobre:

TEXTE: Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures: Inauguration du monument d'Eugène Delacroix; Le jour de la Saint-Venceslas, à Prague; Les vendanges en Espagne; M. Brasseur; Au Dahomey; Le Casino de Paris; Beaux-Arts: *Rayons d'Automne*. La « Maison close ». — Nos contemporains chez eux, par G. Lenôtre. — Mondains et mondaines, par Etincelle. — A travers champs, par Emile Desbeaux. — Lettre sur la photographie, par G. Lumen. — *Le terrible Capitaine*, nouvelle, par Gustave Guesviller. — Chronique des Beaux-Arts, par Olivier Merson. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations. — Sport. — Rébus.

GRAVURES: Le monument élevé à la mémoire d'Eugène Delacroix. — M. Brasseur. — Au Dahomey. — Nos contemporains chez eux: M. François Coppée. — Prague: La fête de saint Venceslas. — Beaux-Arts: *Rayons d'Automne*. — Les Vendanges en Espagne. — Paris nouveau: Le Casino de Paris. — La « Maison close », dernière demeure d'Alphonse Karr. — Frédéric, par Marcel Prévost. — Echecs. — Récréations. — Rébus.

Abonnements: Un an, 24 f. — Six mois, 13 f. — Trois mois, 7 f. — Un n^o, 50 c.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUivant DÉCRET DU 4 MAI 1864.

CAPITAL: 120 MILLIONS

SIÈGE SOCIAL: 54 ET 56, RUE DE PROVENCE, PARIS

AGENCE DE SAUMUR

Rue du Marché-Noir, 19.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des C^{tes} de l'Est, du Midi, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Etranger). — Billets de Crédit circulaires — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Subscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lézards-Pari
et dans toutes les bonnes Pharmacies.

ÉPICERIE CENTRALE

28, Rue Saint-Jean, Saumur

Malgré la hausse existant sur la bougie, nous vendons toujours

Bougies Arc-en-Ciel	le paquet	70
— Génie extra	—	85
— Double pression	—	95
Triple pression bougie Andrieux (article recommandé)	—	1 10

Par 5 kil. en sortie, remise des droits.

Huile épurée Carcel qualité extra, le kilog., 90 c.
Chandelle épurée perfectionnée, le paquet, 2 k. 430 1.95.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

GRANDE LIQUIDATION

Pour cause d'agrandissement

AU

GRAND BAZAR

Tenu par DAVEAU, doreur

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 17 et 15

Les Agrandissements de ces Magasins sont enfin décidés! Pour faciliter ces travaux, il est urgent d'écouler rapidement le STOCK CONSIDÉRABLE de marchandises qui les encombrant. Pour arriver à ce résultat, une GRANDE LIQUIDATION sans précédent à Saumur, et à prix très réduits, sera faite à tous les rayons, excepté à celui du 35 centimes, et à celui du 20 centimes qui vient d'être monté.

La Liquidation frappera toutes les autres marchandises en magasin et également celles devant arriver de fabrique pour les *Etrennes du Jour de l'An*, telles que: Jouets, Objets d'art, Maroquinerie, Glaces, Tableaux, Gravures anglaises et de Goupil, Parfumerie, Vannerie, Faïences, Porcelaine, Verrerie, Brosserie, Articles de ménage, etc. Les articles de Bonneterie: Bas, Chaussettes, Capulets, Fichus, Gants, Mitaines, et de Papeterie: Cahiers, Registres, Copies de lettres, Papiers à lettres, seront aussi liquidés.

Il sera fait des lots de solde aux Marchands. Tout le monde voudra profiter de ces Occasions, et le GRAND BAZAR, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 17 et 15, que sa Belle et Sympathique Clientèle aime tant à visiter, restera toujours « Une des Curiosités de Saumur ».

Les travaux de Dorure et d'Encadrements se feront dans un local spécial pour qu'ils ne soient pas retardés par l'affluence de la Liquidation.

Froment-commercé, l'hectolitre	18 50	Boeuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	18 15	Veau	2 —
Métail	44 55	Mouton	2 40
Seigle	11 —	Poulets la couple	4 —
Orge	11 10	Dindonneaux	11 —
Avoine	8 50	Canards	4 50
Sarrasin	—	Oies	9 —
Haricots blancs	23 —	Beurre le kilog.	2 30
Haricots rouges	20 —	(Eufs la douzaine	1 15
Pèves	—	Foin, la charrette de	—
Noix	17 —	780 kilog.	45 —
Châtaignes	16 —	Luzerne	40 —
Sel les 100 kil.	15 —	Paille	30 —
Son	12 —	Huile de noix, 50 kil.	130 —
Pommes de terre, la barrique	10 —	Chanvre 1 ^{re} qualité	—
Farine, la culasse de 157 kilog.	56 —	id. 2 ^e	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 3 ^e	—
id. 2 ^e id. 0 ^e 35	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16 —
id. 3 ^e id. 0 ^e 33 86	—	Charbon de terre	5 —

Cours des Vins.

Rouges.

Souza et environs	la barrique	110 à 120
Champigny	—	120 à 130
Varrains	—	105 à 115
Bourgueil	—	120 à 130
Restigné	—	110 à 120
Chinon	—	105 à 115

Blancs.

Coteaux de Saumur	la barrique	130 à 140
Ordinaires, environs de Saumur	—	120 à 130
Saint-Léger et environs	—	100 à 115
Varrains et environs	—	120 à 125
La Puy-Notre-Dame et environs	—	100 à 110
La Vienne	—	100 à 110

Cidre de Bretagne la barrique 40 à 45
Cidre de Normandie 45 à 50

Eau-de-vie, droits non compris l'hectolitre 66
Vinaigre de vin 24

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire

	FROMENT	AVOINE
Angers,	de 19 » à 19 50	de 8 75 à » »
Saumur,	de 18 40 à 18 75	de 8 50 à » »
Cholet,	de 18 50 à » »	de 7 75 à » »
Baugé,	de 18 » à 19 »	de 8 75 à 9 75
Segré,	de 18 50 à » »	de 8 50 à » »
Beaupréau,	de 18 50 à 18 75	de 8 50 à » »
Montfaucon,	de 18 50 à 18 70	de 8 50 à » »
Chemillé,	de 18 75 à 19 »	de 9 » à » »
Champloceaux,	de 18 75 à 19 25	de 8 50 à » »
St-Florent-le-Viel,	de 18 75 à 19 25	de 8 50 à » »
Vihiers,	de 18 75 à 19 25	de 9 » à » »
Brissac,	de 18 75 à » »	de 8 » à 8 50
Chalonnes,	de 18 50 à 18 75	de 8 25 à 9 »
Doué,	de 18 75 à » »	de 8 50 à 9 »

Nantes, blés américains, de 24 » à 26 » les 100 kilos.
Bons blés français, de 23 50 à 24 25 les 100 kilos.

LA JEUNE MÈRE
6 francs par an. — Bureaux : 8, place de l'Odéon, Paris.

Il existe un grand nombre de journaux spéciaux qui apprennent aux jeunes femmes comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une partie de campagne, une soirée : il y en a fort peu qui leur enseignent l'art de nourrir et d'élever leurs enfants.

Le journal *La Jeune Mère* s'adresse à l'expérience des mères et combat les préjugés nombreux sur la grossesse, l'accouchement, les maladies et les dispositions infantiles; il enseigne aussi l'art difficile de former le cœur et l'esprit des enfants en leur ouvrant l'intelligence à tout ce qui est beau, vrai et bien. Fondé il y a douze ans par le docteur Brochard, le journal a été honoré de toutes sortes de récompenses. Aux points de vue de l'hygiène maternelle et de l'éducation du nouveau-né, c'est le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

Tribunal civil de Saumur
Audience du 26 avril 1890

AFFAIRE
MARQUIS DE DREUX BRÉZÉ
CONTRE
M. COUSCHER

Attendu que le propriétaire d'une terre, d'un château, l'est également du nom de cette terre, de ce château, et qu'il est en droit d'en revendiquer la propriété exclusive quand il justifie d'un légitime intérêt;

Que ce principe qui n'a jamais été méconnu quand il s'agit de défendre un intérêt matériel, ne saurait l'être davantage quand il s'agit d'un intérêt moral;

Que tel est le fondement de l'action dirigée par M. le marquis de Brézé contre M. Couscher;

Attendu que M. le marquis de Brézé est propriétaire de la terre et du château de Brézé ainsi que de la terre et du château de Grand-Fond qui en relevaient anciennement et qui y ont été incorporés en 1775, par l'exercice du retrait féodal;

Attendu que dans ces dernières années, de 1882 à 1887, M. Couscher a bâti, sur un terrain dont il est propriétaire et qui est contigu aux douves du château de Grand-Fond, aujourd'hui en ruines, un château moderne qu'il laisse désigner et désigne lui-même sous le nom de *Château de Grand-Fond*, ainsi qu'il résulte des énonciations de l'almanach du Botin des années 1887 et 1888; d'un acte de Palais du 27 février 1885, et d'un acte authentique reçu Rouleau, notaire à Fontevault, les 6, 14 et 17 janvier 1885, actes dans lesquels M. Couscher figure comme domicilié au *Château de Grand-Fond*;

Attendu qu'assigné pour usurpation de ce nom, M. Couscher prétend que *Grand-Fond* est le nom d'un village dans lequel nombre de maisons seigneuriales et notamment celle de ses ancêtres ont toujours été, depuis des siècles, désignées sous le nom de *Grand-Fond* aussi bien que le château, propriété de M. de Brézé;

Mais attendu que si les maisons d'un village peuvent prendre le nom de ce village, et si, par suite, les auteurs de M. Couscher ont pu, dans certains actes, se dire domiciliés en leurs *Maisons de Grand-Fond*, il n'en résulte pas que le nom historique de *Château de Grand-Fond*, sous lequel est désigné depuis un temps immémorial le vieux château, propriété

de M. de Brézé, puisse être donné à la nouvelle construction que M. Couscher a fait élever au village de Grand-Fond;

Attendu que l'on ne saurait méconnaître l'intérêt qu'a M. de Brézé à conserver intact et à transmettre à ses enfants le patrimoine qu'il tient de ses aïeux, avec les titres et souvenirs historiques et de famille qui s'y rattachent;

Qu'ainsi son intérêt et son droit sont nettement établis et que son action doit être déclarée recevable et bien fondée;

Par ces motifs :

Dit que la dénomination de *Château de Grand-Fond* appartient exclusivement au château désigné de tout temps comme il l'est encore aujourd'hui sous le nom de *Château de Grand-Fond*, lequel sis au hameau de Grand-Fond, commune de Brézé, est la propriété de M. le marquis de Dreux-Brézé,

Fait défense à M. Couscher de donner le nom de *Château de Grand-Fond* au bâtiment qu'il a fait élever audit hameau et d'employer toute dénomination de nature à créer une confusion entre ledit bâtiment et le *Château de Grand-Fond*, et ce à peine de dommages-intérêts par chaque contravention;

Dit que M. Couscher sera par suite tenu de faire supprimer, partout où elles se trouveront, les désignations de nature à faire naître ou à entretenir cette confusion;

Le déclare mal fondé dans sa demande reconventionnelle, l'en déboute et le condamne aux dépens.

Ce qui sera exécuté conformément à la loi.

Ainsi jugé et prononcé, etc.

Etude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le 31 mai 1890, enregistré;

Au profit de M^{me} Marie Poitvin, cultivatrice, épouse du sieur Louis Meslier, cultivateur, sans domicile ni résidence connus, ladite dame demeurant de droit avec son mari, mais autorisée à résider provisoirement chez son père, à Montfort, par ordonnance de M. le Président du Tribunal civil de Saumur, en date du 25 janvier 1890, enregistrée,

Contre ledit sieur Louis Meslier, ledit jugement signifié au sieur Meslier par exploit de Poirier, huissier à Saumur, en date du 18 août 1890, enregistré,

Il appert que ladite dame Branchereau a été déclarée divorcée d'avec son mari.

La présente insertion est faite en vertu d'une ordonnance rendue par M. Baligand, juge, faisant pour M. le Président empêché, le 5 septembre 1890, enregistrée, en conformité de l'article 247, § III du Code civil modifié par la loi du 18 avril 1886.

Pour extrait,
V. LE RAY.
Assistance judiciaire; — décision du 26 juin 1889.

Étude de M^e JAUBERT, commissaire-priseur à Saumur.

Vente de Meubles
PAR SUITE DE DÉCÈS

Le JEUDI 16 octobre 1890, à 1 heure du soir, et jours suivants, dans une maison à Saumur, rue Courcouronne, n° 15, où est décédée M^{me} POULE,

Il sera vendu :

Armoire à glace, bois de lits, buffets, tables de toilette et autres, armoires, canapés, fauteuils, chaises, glaces, pendules, flambeaux, rideaux, tapis, tentures, cave à liqueurs;

Articles de literie, linge, batterie de cuisine, vaisselle, verrerie, vins en bouteilles, bois de chauffage et quantité d'autres bons objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

JEUNE HOMME disposant de quelques heures demande à faire des écritures. S'adresser au bureau du journal.

VIN BRAVAIS
aux Tannins de Caféine, Coccaine et Théobromine
PRINCIPES ACTIFS DU
KOLA, COCA, GUARANA et CACAO réunis
PRIX DE LA BOUTEILLE : 5 FRANCS

Le VIN BRAVAIS est le plus efficace des Stimulants et Stomachiques, le plus agréable des fortifiants et anti-nerveux employés en médecine, et le plus puissant des toniques connus à ce jour. (Presse Médicale et Scientifique) Gazette des Hôpitaux (11 Mai 1888) L'Union Médicale (26 Avril 1888) Semaine Médicale (11 Mai 1888) Le Progrès Médical (12 Avril 1888) Bulletin Médical (30 Avril 1888) L'Hygiène Pratique (30 Mars 1888) Un Gobelet-Mesure décoré, en cristal de Baccarat, servant à doser le VIN BRAVAIS, accompagnée chaque bouteille.

Demander et Renseignements : RAOUL BRAVAIS, rue Chabanais, Paris

Dépositaire du Vin Bravais, à SAUMUR :
L. PEYRAMAURE.

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR
AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

BANDAGES HERNIAIRES
à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses
de WICKHAM, Chirurgien-Herniaire
Membre du Jury de l'Exposition Universelle Internationale de 1889,
Rue de la Banque, 16, à Paris

SOULAGEMENT RÉEL et SOUVENT GUÉRISON
Seul dépôt à Saumur, chez M^{me} V^e LARDEUX, coutelier et bandagiste
Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

ÉPICERIE PARISIENNE
RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

IMBERT ET FILS

Chocolat Menier, marqué 2 fr. le 1/2 kil.	4.65
— Poulain, — 2 fr. —	4.70
— du Planteur, — 2 fr. —	1.70
— C ^e Coloniale, — 2 fr. 50 —	2.20
Collation des enfants, la boîte de 21 et 44 tablettes.	1.80

Chocolats et Cacaos Félix Potin. — Chocolats et Cacaos d'Aiguebelle.

CHOCOLATS IMBERT

N° 1, bonne qualité, 1/2 kil.	1.20	N° 4 — supérieur, —	1.80
N° 2, santé surfin, —	1.50	N° 3 double vanille, —	2.10
N° 3 vanillé (recommandé) —	1.60	Remise de 5 0/0 par 5 kilos (sauf nos 1 et 2).	

LEON FRESCO
CHIRURGIEN-DENTISTE
68, Quai de Limoges
SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

VERITABLE
EXTRAIT DE VIANDE
LIEBIG
PRÉCIEUX POUR MÉNAGES
Depuis 1867, les plus hautes récompenses aux grandes Expositions Internationales
Hors concours depuis 1885
SE MÉFIER DES IMITATIONS
Exigez la signal. du 3^{em} J. v. LIEBIG en encres bleues sur l'étiquette.
Se vend chez les Epiciers et Pharmaciens

CLERC Un notaire de l'arrondissement de Saumur demande un principal clerc capable. — S'adresser au journal. (704)

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 13 OCTOBRE

FONDS	VALEURS FRANÇAISES	Nord	OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER	VALEURS ÉTRANGÈRES
3 0/0	ACTIONS	1843 75	382 —	Autrichien 4 0/0 or.
3 0/0 amortissable	Banque de France.	1492 50	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	Dette d'Égypte 6 0/0
4 1/2 1883	Banque d'Escompte	1045 —	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	Extérieur 4 0/0
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)	Comptoir national d'Escompte	1447 50	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	Hongrie 4 0/0 or.
Oblig. 1855-60 3 0/0	Crédit Foncier	618 75	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	Italie 5 0/0
— 1865 4 0/0	Crédit Industriel et Commercial	44 —	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	Portugal 4 1/2 1888
— 1869 3 0/0	Crédit Lyonnais	2385 —	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	
— 1871 3 0/0	Crédit Mobilier		CIEMINS DE FER (OBLIGATIONS)	
— 1875 4 0/0	Dépôts et Comptes courants	94 75	Est 3 0/0 anc. r. à 500	Compagnie parisienne du Gaz
— 1876 4 0/0	Société Générale	493 75	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500.	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500.
— 1886 3 0/0	Est	77 —	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000
Bons de liquidation	Paris-Lyon-Méditerranée	90 40	Nord 3 0/0 r. à 500	— 6 0/0 2 ^e série —
	Midi	91 20	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	— obligations à lots.
		455 —	Quest 3 0/0 anc. r. à 500	Suez 5 0/0 remboursable à 500.
				FONDS ÉTRANGERS
				Emprunt russe 1862 5 0/0
				— 1889 4 0/0
				Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série.
				— 2 ^e —
				VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)
				Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur 1890

Certifié par l'imprimeur soussigné,